

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

W21-849931

203836

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]
Matricule : 08539

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HILAL ZOHRA

Date de naissance :

Adresse : CASABLANCA

Tél. : 0697678607

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Honneur Faiza BENABDELLAH
BENABDELLAH
Médecine Générale
Médicament Otour Lot N4 RDC
Lot: Sid Moumen Casa Tel: 05 22 75 47 45

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/02/2014

Nom et prénom du malade : Zohra HILAL Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HILAL Zohra

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15-04-24	C	1	15000	 Dr. Faiza BENJEBARA MEDABDERRAZIK Cabinet général 1er étage 100 Lot. N4 RDC 05 22 75 41 45

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE CENTRALE DE BOUSKOURA 18, Riad Bouskoura - Bouskoura Gsm : 06 63 01 31 67 C.E : 002918060000048 - INPE : 0921003	15/04/24 PHARMACIE CENTRALE DE BOUSKOURA 18, Riad Bouskoura - Bouskoura Gsm : 06 63 01 31 67	54,10 Bouskoura

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Faïza BENGEBARA BENABDERRAZIK

Médecine Générale

Diplômée en Echographie Générale

Certificat de Nutrition

(Obésité, Diabète, Sport,
Grossesse, Enfant...)

Médecin du Travail et d'Ergonomie

Faculté de Médecine de Rennes France

Lotissement Ottour Lot. N°2 - RDC

Sidi Moumen - Casablanca

Tél.: 05 22 75 47 45



الدكتورة فائزة بنجباره بنعبد الرازق

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى

شهادة التقديمة

(السمنة، داء السكري، الرياضة،

المراة الحامل، الطفل....)

طبيبة الشغل

كلية الطب رين بفرنسا

تجزئة عطور رقم 2 - الطابق السفلي

سيدي مونم - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 75 47 45

Casablanca, le : ١٥-٠٤-٢٤

Zohra Héba

1 - Daflon 1000
13,40 1 CP 5

- Diflunisal 150
2 Suppo 5

22,40
- Vatraflo 2 CP S.V.

18,30
- Ave fast ple 2 CP S.V.

T: 54,10 2 app S.V.

S.V.

PPV: 13DH40
PER: 12/25
LOT: M4387

LOT: M23171
EXP: OCT 2026
PPV: 22,40 DH

Hemofast®
Pommade

18,130

PHARMACIE CENTRALE DE BOUSKOURA

18, Riad Bouskoura - Bouskoura

Gsm: 06 63 01 97

I.C.E: 00291806000043 - INPE: 092110873

Dr. Faïza BENGEBARA
BENABDERRAZIK
Médecine générale
Lotissement Ottour Lot. N°4 RD
Sidi Moumen Casablanca Tel: 05 22 75 47 45